

M. Béchard: Ne jugez pas si vous ne voulez pas être jugé!

M. Caouette (Témiscamingue): Je reviens sur ce que nous préconisons à la Chambre. A la place de la fiscalité, il y aura encore de la fiscalité. Mais pour avoir une fiscalité saine, je pense que nous devons premièrement avoir un système financier sain. C'est ce système-là que nous n'avons pas. C'est ce système-là qui était condamné aux États-Unis par le président Lincoln, madame le président. Je suis d'avis que Lincoln avait raison, que nous avons raison. Je ne dis pas que Lincoln était créditiste, non, mais il parlait et raisonnait comme un créditiste, et avait raison, comme les créditistes ont raison actuellement. C'est pour cela que le bill C-49 ne changera rien, ne dérangera à peu près personne, n'aidera à peu près personne non plus. C'est simplement un transfert de taxes d'une poche à l'autre, et on continuera encore comme dans le passé.

Tant et aussi longtemps qu'on ne prendra pas, comme nous le disons en bon français, le bœuf par les cornes, tant et aussi longtemps qu'on ne mettra pas la Banque du Canada au service du Canada, madame le président, nous y perdrons notre latin. Le gouvernement conduit actuellement le Canada dans la pire crise économique que ce pays ait connue. Et nous allons combattre toutes les lois qui empêchent le peuple canadien de bénéficier pleinement de ses richesses naturelles et de son pays.

[Traduction]

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame l'Orateur, contrairement au député de Sarnia, je n'ai pas intérêt à prolonger ce débat. J'aimerais toutefois signaler quelques points. Comme le ministre des Finances (M. Turner) s'y attend peut-être, je voudrais tout d'abord parler de l'impôt sur les ressources, parce qu'il en est question dans la partie probablement la plus importante du bill à l'étude et parce qu'il intéresse directement ma circonscription et ma province. Je constate cependant qu'il est 5 heures...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Comme le député le constate il est presque 5 heures. Avant de revenir à l'appel des motions on permettra peut-être à la présidence d'annoncer les questions qui seront soulevées ce soir dans la motion d'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Victoria (M. McKinnon)—La Défense nationale—La position du Canada quant à l'utilisation d'armes atomiques; le député de Richmond (M. Beaudoin)—L'administration de la justice—On suggère le rétablissement de la peine de mort; le député de Provencher (M. Epp)—Les Affaires extérieures—La persécution de chrétiens au Tchad—Les mesures envisagées.

Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui la Chambre revient maintenant à l'appel des motions.

Sables bitumineux

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

EXPOSÉ DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE AU PROJET SYNCRUDE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suis très heureux, madame l'Orateur, de pouvoir informer ce soir le Parlement et le public canadien que le projet Syncrude sera réalisé.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Une entente de principe a été conclue au sujet du financement du coût estimatif de deux milliards de dollars de cette deuxième usine de production de pétrole synthétique à partir des sables pétroliers de l'Alberta. Au moment où je parle à la Chambre, les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario communiquent simultanément cette même nouvelle dans la capitale de ces provinces. Nous sommes tous de nouveaux partenaires de Syncrude. Nous nous sommes joints à trois des premiers participants de Syncrude, Imperial Oil Ltd., Canada Cities Service Ltd. et Gulf Canada Ltd., afin de nous assurer de la réalisation de ce projet. Nous accélérerons immédiatement les travaux au lac Mildred afin de terminer les installations de la Syncrude conformément au calendrier établi et de faire démarrer d'ici 1978 la production de cette usine qui, lorsqu'elle fonctionnera à pleine capacité, fournira plus de 125,000 barils de pétrole brut par jour pour les Canadiens.

Lorsque l'Atlantic Richfield a d'abord annoncé à la fin de l'année dernière, qu'elle se retirait du projet en raison des hausses considérables des coûts estimatifs d'équipement et d'exploitation, le gouvernement fédéral a décidé qu'il ferait tout son possible pour en assurer la survie. Nos efforts, ceux de l'Alberta et de l'Ontario, ainsi que ceux des sociétés Imperial, Gulf et Cities Service ont été intenses et ont abouti hier à Winnipeg lors d'une réunion de négociations de dix heures à laquelle ont pris part mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), et moi-même, les premiers ministres de l'Ontario et de l'Alberta, ainsi que les dirigeants des trois sociétés pétrolières.

● (1700)

A la suite de ces négociations, le gouvernement fédéral, au nom des citoyens du Canada, s'est porté acquéreur de 15 p. 100 de la Syncrude Canada Ltd. Nous investirons 300 millions de dollars en actions ordinaires pendant la construction de l'usine. Je suis d'avis que cet investissement assurera au portefeuille de PetroCanada une base qui lui permettra de débiter sous d'heureux auspices.

La province de l'Alberta achètera une participation de 10 p. 100 dans la Syncrude au moyen d'un investissement de 200 millions de dollars en actions ordinaires. De plus, l'Alberta prêtera 200 millions de dollars au projet. L'Alberta investira également entre 500 et 600 millions de dollars pour la construction d'une centrale qui desservira l'entreprise, et la construction d'un pipe-line, d'habitations et d'autres infrastructures liées à cette importante entreprise d'exploitation des ressources du nord de l'Alberta. La province d'Ontario, dont le gouvernement fédéral se réjouit de la participation, se portera acquéreur de 5 p. 100 des actions ordinaires de la Syncrude grâce à un investissement de 100 millions de dollars.